



CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION

Mairie 86340 - Aslonnes

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Nombre de suffrages : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 20h, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre inscrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roland BOUCHET, Maire.

Date de convocation :
09.12.2024

Étaient présents :

M. BOUCHET Roland, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme GREMILLON Maryse, M. BARRAULT Didier, Mme GENAIVRE Isabelle, Mme GUILLET Angéline, M. KOCIUBA Alain, M. GRÉGOIRE Philippe, M. ROY Quentin.

**Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :**
17 décembre 2024

Absents et représentés :

M. CHAMPIGNY Alain, représenté par M. BARRAULT Didier
Mme SICARD Mélanie, représentée par M. BOUCHET Roland
Mme RAS Anaïs, représentée par Mme JUCHAULT Alexandra
M. BELLIN Jérôme, représenté par M. ROY Quentin

Excusés :

Néant

Absent :

Néant

Secrétaire de séance :

Mme Isabelle GENAIVRE

2024-048 : DÉTERMINATION DES TARIFS DES CONCESSIONS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Vu l'article L.2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L.2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L.2223-15 et R.2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions ;

Vu la délibération n°49/2002 du 18 novembre 2002 ;

Considérant que les tarifs des concessions doivent être revus ;

AR Préfecture

086-218600104-20241216-2024048-DE
Reçu le 17/12/2024

contact@aslonnes.fr – site internet : www.aslonnes.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi de 13h à 17h30 – mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30 – jeudi de 13h à 17h30 et vendredi de 13h à 15h
N° siret : 2018 600 104 000 10

Considérant la grille tarifaire actuellement en vigueur et celle proposée avec l'augmentation, pour une application au 1^{er} janvier 2025 :

Concessions cimetière	Tarifs 2024	Proposition de Tarifs 2025
Cinquantenaire	65 €	200 €
Trentenaire	40 €	150 €
Concessions columbarium		Tarifs
30 ans	160 €	350 €
10 ans	100 €	200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les tarifs des concessions mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres de recette y afférents.

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Aslonnes le 17 décembre 2024

Le Maire
Roland BOUCHET

